

# Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime

## Conseil d'administration

Séance du 2 février 2023

### Extrait du Procès-verbal

### Délibération n°1-2023 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2023

Le 2 février 2023, le Conseil d'administration du SDIS 17 s'est réuni au centre de commandement du SDIS à Périgny, sur convocation du président Monsieur Stéphane VILLAIN.

**Date de la convocation** : le 6 janvier 2023

**Etaient présents :**

**Membres ayant voix délibérative :**

Mesdames et Messieurs : VILLAIN, BESSON, BLANC, BOTTON, CABRI, DESPREZ, DUGUE, GAY, GRENON, PONS, PROTEAU, SOULISSE.

Nombre de conseillers en	exercice :	22
	quorum :	11
	présents :	12

**Membres ayant voix consultative :**

Mesdames et Messieurs : la Directrice de cabinet de monsieur le Préfet, le contrôleur général MARCAILLOU, le colonel JOUANNE, le médecin-chef AUDFRAY, le sergent BENOIST, le capitaine DUMILLARD, PINAUD, la sergente-chef PRIOUR.

**Assistaient également :**

Mesdames et Messieurs : MERCIER, VIC, le Payeur départemental, le Sénateur LAURENT, les chefs de pôle et leurs adjoints, les chefs de groupement.

**Etaient excusés :**

Mesdames et Messieurs : le Préfet, ALOE, BARRAUD, BARUSSEAU, BAUDON, CAMPODARVE, CHEDOUTEAUD, DE ROFFIGNAC, DUCROCQ, GODINEAU, GRAU, GUILLEN, GUEGO, LABARRIERE, LIBELLI, LIGONNIERE, MARCILLY, NASSIVET, PROU, RAFFARIN, SUEUR, VILLAUTREIX, le capitaine FAIVRE, le lieutenant LARGE, l'adjudant-chef RUCHAUD.

**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2023**

**Le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime,**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport du président du Conseil d'administration,
- Vu le rapport sur les orientations budgétaires,

**1 - Eléments généraux sur le SDIS de la Charente-Maritime**

**BUDGET PRINCIPAL DU SDIS**

**Rétrospective principales tendances 2022**

**Section de fonctionnement**

**L'année 2022 a été marquée par des événements majeurs :**

- La fin des missions liées au COVID début 2022 ;
- Une suractivité opérationnelle dès le début de l'année, qui s'est poursuivie tout au long de celle-ci (+7,24% pour l'ensemble de l'année) ;
- Des incendies estivaux hors département ayant nécessité l'engagement de moyens considérables. Le SDIS 17 a été le plus important contributeur en termes de renforts. L'envoi de ces renforts a fortement impacté la pression opérationnelle et les charges financières ;
- Des augmentations de charges contraintes : carburants, énergies, matières premières...;
- Des évolutions réglementaires en matière RH : hausse du point d'indice de 3,5%, 1<sup>ers</sup> effets de la loi Matras...
- Les charges de personnels ont été abondées à hauteur de :
  - Pour les SPP PATS de 0,332 M€ ;
  - Pour les SPV de 0,872 M€.
- En raison principalement :
  - De l'augmentation du point d'indice ;
  - Des indemnités versées au titre des renforts...
- Conformément aux dispositions de la convention d'objectifs et de moyens signée entre le SDIS et le Conseil départemental, une contribution exceptionnelle de +1,2 M€ de la part du CD a été appelée en cours d'année pour faire face à l'ensemble de ces augmentations ;
- L'ensemble des contributions des collectivités a été perçu. Toutefois, des interrogations et des sollicitations de collectivités au titre des modalités de calcul des contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale perdurent ;
- L'excédent de fonctionnement 2021 inscrit au BP 2022 était de 0,985 M€. Pour la fin d'exercice 2022, l'excédent de fonctionnement sera de 1,018 M€ après affectation, notamment :
  - en raison de dépenses engagées mais n'ayant pu être réalisées dans l'exercice (délais de livraisons...) pour un montant de 0,100 M€ ;
  - de recettes supérieures d'environ 0,300 M€ par rapport à celles estimées au BP (principalement carences ambulancières, opérations à la demande du SAMU, cessions...) ;
  - des dépenses non réalisées au sein des services pour environ 0,600 M€.

### Section d'investissement

- Les travaux de certaines opérations prévus initialement sur l'exercice 2022 (CFIS, CTA CODIS) n'ont pas pu être lancés et font l'objet d'une reprogrammation sur l'exercice 2023 ;
- Le report de dépenses en investissement pour 2022 sur 2023 s'élève à 4,836 M€ (dont 4,265 M€ sur l'autorisation de programme destinée au renouvellement du parc roulant du SDIS) et le report de recettes à 1,820 M€ ;
- Un emprunt de 1,320 M€ prévu en 2022 pour financer l'acquisition des véhicules roulants d'incendie et de secours a été signé début 2023 ;
- Les principales dépenses financières concernent l'annuité de la dette qui s'établit à 2,373 M€ ;
- Le montant du FCTVA perçu approche sensiblement les prévisions à 1,403 M€ ;
- La subvention 2021 accordée par le Département d'un montant de 0,400 M€ a pu être titrée en début d'année. Celle de 0,500 M€ accordée en 2022 fait l'objet d'un report de recettes en 2023 ;
- La dotation aux amortissements atteint 6,918 M€.

### **Activité opérationnelle du SDIS**

- En nombre d'interventions, l'activité opérationnelle 2022 du SDIS est en forte augmentation, de + 8,2% par rapport à 2021 (51 177 interventions hors zones de baignades en 2022 contre 47 298 en 2021), celle des postes de secours des zones de baignade 2022 diminue de -3,9%, par rapport à 2021.
- Au global, la hausse de l'activité opérationnelle pour 2022 atteint + 9,4%.

Nature	2021	2022		Evolution 2022/2021
		Nombre	% du nbre	
Incendies	2 547	3 074	6%	+20,7%
Accidents voie publique	3 752	3 764	7%	+0,3%
Secours aux personnes	36 626	40 285	79%	+10%
Opérations diverses	4 373	4 054	8%	-7,3%
Sous total	47 298	51 177	100%	<b>+8,2%</b>
Postes de secours des zones de baignade	4 074	3 913	7,1% du nombre total des interventions	-3,9%
<b>TOTAL</b>	<b>51 372</b>	<b>55 090</b>		<b>+ 7,24%</b>

**Structure des effectifs  
Au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

<b>Catégorie</b>	<b>Nombre ETP</b>	<b>Evolution 2022/2021</b>	<b>Dont postes vacants</b>	<b>Evolution 2022/2021</b>
<b>2</b> Sapeurs-pompiers professionnels	477 (dont 2 au CSZB)	+11 (+0)	10	-4
Sapeurs-pompiers volontaires	2 406 (dont 129 SSSM)	+154 (+11)	Sans objet	Sans objet
Fonctionnaires ATS (titulaires et stagiaires)	147 (dont 2 au CSZB)	+14,5 (+0)	11	-1
Contractuels sur emplois permanents	11	-0,4	Sans objet	Sans objet
Service civique	2	+0	Sans objet	Sans objet
Total personnels permanents	635	+25,1	21	-5
Total personnels non permanents	6	-5	Sans objet	Sans objet

**2 - Orientations stratégiques 2023**

**BUDGET PRINCIPAL DU SDIS**

**Les orientations stratégiques**

- Poursuivre la qualité de service rendu à la population.
- Renforcer et soutenir le volontariat ainsi que l'engagement citoyen.
- Faire diminuer l'occurrence du risque par des mesures de prévention et/ou en limiter les conséquences en cas d'apparition.
- Poursuivre la mise en œuvre d'une programmation pluriannuelle des actions du SDIS, associée à une stratégie financière déterminée au vu des résultats de l'audit réalisé par le cabinet Klopfer fin 2021-début 2022.

## Contexte budgétaire général 2023

- L'inflation a fortement augmenté au cours de l'année 2022. Les contributions des communes et EPCI augmentent en 2023 de + 6,0 %. Le montant attendu est de 20,266 M€ pour l'ensemble des collectivités, contre 19,119 M€ en 2022 ;
- L'augmentation sollicitée dans le rapport des ressources et charges prévisibles pour 2023 a fait l'objet d'un accord pour atteindre un montant total de contribution de 38,502 M€ de la part du Conseil départemental ;
- L'augmentation des charges de personnel en raison de divers facteurs (recrutements, augmentation de la valeur du point, GVT, avancements, RIFSEEP), est estimée à + 3,38 % par rapport au budgété 2022 ;
- Afin de tenir les objectifs de maîtrise des coûts, l'augmentation des charges à caractère général avoisine + 0,90 % par rapport au budgété 2022, en raison de hausses exogènes, imprévisibles ou réglementaires, s'imposant au SDIS (carburant et fluides, assurances, dépenses de maintenance, augmentation des dépenses d'informatique en nuage) ;
- Une subvention d'équilibre pour le budget annexe du centre de secours des zones de baignade d'un montant en très forte baisse par rapport à celui voté au budget primitif 2022 (0,234 M€) soit 0,030 M€, par application des nouvelles conventions avec les collectivités.
- Un objectif d'investissement fixé à 10,637 M€ (intégrant des dépenses non réalisées en 2022 compte tenu de la situation), dont :
  - 5,768 M€ de crédits de paiement au titre de l'autorisation de programme concernant le renouvellement du parc roulant et des embarcations pour la période 2019-2024 ;
  - 1,144 M€ de crédits de paiement au titre de l'autorisation de programme concernant les équipements d'incendie et de secours non roulants ;
  - 0,239 M€ de crédits de paiement au titre de l'autorisation de programme concernant le mobilier ;
  - 0,491 M€ de crédits de paiement au titre de l'autorisation de programme concernant l'optimisation et la rationalisation de l'espace foncier du CFIS ;
  - 0,774 M€ de crédits de paiement au titre de l'autorisation de programme concernant le réaménagement des locaux du CTA CODIS ;
  - 0,143 M€ de crédits de paiement au titre de l'autorisation de programme concernant la mise en place du numérique opérationnel ;
  - 0,186 M€ de crédits de paiement au titre de l'autorisation de programme concernant le matériel informatique bureautique ;
  - 0,300 M€ de crédits de paiement au titre de l'autorisation de programme concernant la rénovation du patrimoine du SDIS ;
  - 0,468 M€ de crédits de paiement au titre de l'autorisation de programme concernant les caméras feux de forêts ;
  - 0,200 M€ de crédits de paiement au titre de l'autorisation de programme concernant la restructuration de casernes du SDIS (Surgères, Saint Jean d'Angély).
- Une dotation aux amortissements d'un montant de 7,508 M€, réévaluée au regard des investissements effectués et des intégrations des CIS neufs construits et mis à disposition par le Département en 2022.

### 3 – Déclinaison des orientations stratégiques en orientations budgétaires pour 2023 pour le budget principal

#### Section fonctionnement

**En 2023, allocation des ressources disponibles en fonctionnement, estimées à 62,921 M€, tenant compte du contexte réglementaire national et des choix stratégiques du SDIS.**

- **Chapitre 011** – Les charges à caractère général augmentent en 2023, de près de 0,90%, par rapport au budgété.

La hausse des carburants et des énergies, des matières premières, des petits matériels, des assurances depuis 2021 expliquent principalement cette hausse.

- **Chapitre 012** – Effets budgétaires des mesures nationales et de l'augmentation des charges.
  - Effets de la revalorisation du point d'indice (+1 M€ de dépenses supplémentaires pour l'ensemble des personnels permanents) ;
  - Effets de la loi Matras, notamment sur la revalorisation des indemnités des SPV, le versement de la NPFR (+0,125 M€) ;
  - L'augmentation automatique du glissement vieillesse-technicité (GVT) ;
  - La revalorisation des grilles indiciaires dans le cadre de l'application du parcours professionnels carrières et rémunérations (PPCR) ;
  - Les effets de l'engagement cadencé ;
  - Les créations de postes de 2022 et les effets report de ceux de 2021.
  
- **Chapitre 66** – Intérêts de la dette  
 Dans un contexte financier et bancaire toujours très favorable, le SDIS parvient à diminuer ses charges financières d'intérêts de la dette (0,295 M€ au BP 2022 contre 0,325 M€ au BP 2021).
  
- **Chapitre 042** – La dotation aux amortissements évolue de +0,590 M€ de BP à BP en raison d'un niveau soutenu d'investissements effectués en 2022, à 7,508 M€ en 2023.

<b>Recettes de fonctionnement attendues</b>			
	<b>CA 2022*</b>	<b>OB 2023</b>	<b>OB 2023 / CA 2022*</b>
			<b>Ecart en valeur</b>
Participation du Département (74)	37 492 000 €	38 502 000 €	1 010 000 €
Participation des communes et EPCI (74)	19 119 000 €	20 266 000 €	1 147 000 €
Autres contributions et participations (74)	643 000 €	698 000 €	55 000 €
Produits des services du domaine et ventes diverses (70)	1 418 000 €	437 000 €	-981 000 €
Produits exceptionnels (77) et autres recettes (75 et 78)	353 000 €	116 000 €	-237 000 €
Atténuations de charges (013)	543 000 €	460 000 €	-83 000 €
Neutralisation des amortissements bâtementaires et des amortissements des subventions reçues (042)	956 000 €	1 424 000 €	468 000 €
Résultat de fonctionnement reporté (002)	985 000 €	1 018 000 €	33 000 €
<b>Total recettes</b>	<b>61 509 000 €</b>	<b>62 921 000 €</b>	<b>1 412 000 €</b>

\*Compte administratif 2022 prévisionnel

### Montants des dépenses de fonctionnement proposées

Chapitre	CA 2022*	OB 2023	Écart en valeur
Charges à caractère général (011)	8 558 000 €	9 209 000 €	+ 651 000 €
Dépenses de personnel (012)	43 717 000 €	45 278 000 €	+ 1 561 000 €
Autres charges de gestion courante (65)	432 000 €	507 000 €	+ 75 000 €
Charges financières (66)	283 000 €	349 000 €	+ 66 000 €
Charges exceptionnelles (67)	32 000 €	70 000 €	+ 38 000 €
Amortissements (042)	6 918 000 €	7 508 000 €	+ 590 000 €
Autres dépenses d'ordre – cessions (675 et 6761)	201 000 €	0 €	
<b>Total dépenses</b>	<b>60 141 000 €</b>	<b>62 921 000 €</b>	<b>+ 2 780 000 €</b>

\*Compte administratif 2022 prévisionnel

### Evolution des dépenses de personnels par grand poste

Chapitre 012	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA2022*	OB 2023
SPP-PATS	30 519 000 €	31 793 800 €	32 949 000 €	35 197 000 €	36 799 000 €
SPV	7 230 000 €	7 102 500 €	8 191 000 €	8 352 000 €	8 272 000 €
Assurances	183 000 €	142 500 €	165 000 €	158 000 €	195 000 €
SSSM	10 000 €	9 000 €	9 000 €	10 000 €	12 000 €
<b>Total dépenses de personnel</b>	<b>37 942 000 €</b>	<b>39 047 800 €</b>	<b>41 314 000 €</b>	<b>43 717 000 €</b>	<b>45 278 000 €</b>

\*Compte administratif 2022 prévisionnel

### Section d'investissement

Le montant des investissements s'établit à hauteur de 10,637 M€, intégrant des dépenses non réalisées en 2022 compte tenu de la situation économique.

#### • Dépenses

- Financement de projets transversaux et poursuite d'un effort de notre investissement relatif aux systèmes d'information tant en matière opérationnelle que fonctionnelle ;
- Création d'une AP « rénovation » des CIS et d'une AP « caméras feux de forêts » ;
- Nouvelle AP mobilier incluant toutes les casernes et les bâtiments du SDIS dans le cadre de l'autorisation de programme dédiée ;

- Les deux autorisations de programme (optimisation et la rationalisation de l'espace foncier du CFIS/réaménagement des locaux du CTA-CODIS) reprennent et entrent dans leur phase opérationnelle ;
  - Poursuite du plan pluriannuel d'acquisition de véhicules et embarcations, du plan pluriannuel d'investissement concernant le matériels d'incendie et de secours y compris de nature médicale, les équipements de protection individuelle (casques, ensembles textiles, effets chaussants, appareils respiratoires etc.) ou de petits matériels d'incendie (tuyaux, matériels de secours routiers, matériels de tronçonnage etc.).
- Noter le très net renchérissement des acquisitions de véhicules en raison du contexte mondial ;
- Engagement du programme de restructuration des casernes par la création d'une AP pour le CIS de Surgères et de St Jean d'Angély.

## ● Recettes

- Montant de FCTVA estimé à 0,931 M€ en raison des moindres réalisations en 2022 ;
- Un financement de l'investissement du SDIS qui repose sur :
  - L'intégration du virement de 0,350 M€ de la section de fonctionnement vers la section d'investissement au compte administratif permettant de minorer l'emprunt ;
  - Une subvention pour l'année 2023 à hauteur de 1,000 M€ pour le renouvellement du parc roulant et de 80% des montants hors taxes engagés par le SDIS, pour les restructurations de casernes mises à sa charge, de la part du département ;
  - Une subvention européenne d'un montant estimé à 0,312 M€ pour le renouvellement de nos installations de surveillance des feux de forêts ;
  - Un recours à l'emprunt de 4,368 M€.

<b>Recettes d'investissement attendues (arrondis)</b>			
(hors opérations de trésorerie)			
Nature	CA 2022*	Montant prévisionnel	Ecart en valeur
FCTVA (10)	1 403 000 €	931 000 €	- 472 000 €
Dotation aux amortissements (040)	6 918 000 €	7 508 000 €	+ 59 000 €
Nouveaux emprunts (16)		4 368 000 €	
Subventions reçues (13)	400 000 €	1 445 000 €	+ 1 045 000 €
Réalisation ventes (19 et 21)	201 000 €		
Prévision ventes (024)		187 000 €	
Opérations patrimoniales (041)	805 000 €	475 000 €	
Résultat reporté (001)	2 655 000 €	2 942 000 €	+ 287 000 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (10)		350 000 €	
Report		1 820 000 €	
<b>Total recettes</b>	<b>12 382 000 €</b>	<b>20 026 000 €</b>	

\*Compte administratif 2022 prévisionnel

Montants des principales dépenses proposées (arrondis) (hors opérations de trésorerie c/16449 2,419 M€)				
Opérations	Montants pour 2023 (hors reports)	Montant global estimé	Mode de financement proposé	Observations
Investissement « récurrent » et aménagements hors AP :	924 000 €		Autofinancement	
Investissement en AP :	9 713 000 €			Depuis 2019 jusqu'en 2028
<i>Plan équipement parc roulant</i>	5 768 000 €	29 574 000 €	Autofinancement + emprunt + subvention	Années 2019-24
<i>Acquisition mobiliers casernes neuves et bâtiments du SDIS</i>	239 000 €	2 241 000 €	Autofinancement	Années 2023-28
<i>Plan d'équipement et matériels d'incendie et de secours non roulant</i>	1 144 000 €	5 048 000 €	Autofinancement	Années 2020-24
<i>Optimisation et rationalisation de l'espace foncier du CFIS</i>	491 000 €	836 000 €	Autofinancement	Années 2021-24
<i>Réaménagement des locaux du CTA CODIS</i>	774 000 €	872 000 €	Autofinancement	Années 2021-23
<i>Numérique opérationnel</i>	143 000 €	690 000 €	Autofinancement	Années 2022-25
<i>Renouvellement parc informatique bureautique</i>	186 000 €	615 000 €	Autofinancement	Années 2022-25
<i>Rénovation du patrimoine du SDIS</i>	300 000 €	1 941 000 €	Autofinancement	Années 2023-28
<i>Caméras feux de forêts</i>	468 000 €	1 068 000 €	Autofinancement + subvention	Années 2023-2025
<i>Restructuration du SDIS</i>	200 000 €	1 362 000 €	Autofinancement + subvention	Années 2023-2024 (provisoire)
<b>Sous total (1)</b>	<b>10 637 000 €</b>	<b>44 247 000 €</b>		

Montants des principales dépenses proposées (arrondis) (hors opérations de trésorerie c/16449 M€)	
Autres dépenses d'investissement	Montants pour 2023
Reports	4 836 000 €
Neutralisation des amortissements bâtementaires et amortissements des subventions reçues	1 425 000 €
Capital de la dette propre	2 473 000 €
Opérations patrimoniales	475 000 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (apurement du cpte 1068 pour M57)	180 000 €
<b>Sous total (2)</b>	<b>9 388 000 €</b>
<b>Rappel sous total (1)</b>	<b>10 637 000 €</b>
<b>Total dépenses d'investissement (AP et hors AP) (3)=(1)+(2)</b>	<b>20 026 000 €</b>

#### **4 – Rétrospective des tendances 2022 et orientations stratégiques et budgétaires pour 2023 pour le budget annexe du centre de secours des zones de baignade.**

##### **Rétrospective principales tendances 2022 pour le budget annexe du centre de secours des zones de baignade**

- Les chiffres de l'activité de la saison 2022 de la surveillance des zones de baignade :
  - 53 postes de secours ;
  - 226 sapeurs-pompiers volontaires SBAN sollicités en moyenne par jour afin de pourvoir ces postes de secours ;
  - 3 913 interventions réalisées entre juin (pour les postes de secours de la CARA), et août 2022 (pour tous les autres postes).  
En 2019 : 5 377 interventions, en 2020 : 5 233 interventions sur 2 mois uniquement, en 2021 : 4 074 interventions.
- L'équilibre du budget annexe pour 2022 a été atteint grâce à la subvention versée par le budget principal pour un montant de 0,052 M€ permettant de couvrir les dépenses concernant la saison. Cette subvention est en très net recul (0,225 M€ au CA 2021) en raison de la mise en œuvre effective des nouvelles dispositions des conventions passées entre le SDIS et les collectivités.
- Le résultat prévisionnel de l'exercice 2022 s'élève à 0,059 M€ après affectation.

##### **Prévision budgétaire 2023 pour le budget annexe du centre de secours des zones de baignade**

Allocation des ressources disponibles en fonctionnement estimées à 2,434 M€

###### **● Dépenses**

- Charges à caractère général liées à l'achat de petits équipements, d'habillement, de maintenance, frais liés à la formation, l'hébergement et à la restauration des stages mer et des stages surveillant sauveteur aquatique (SSA). La prise en charge directe de dépenses telles que les frais de carburant, le logement d'un officier logé et de la dotation aux amortissements.
- Dépenses de personnel plus importantes concernant l'indemnisation des SPV surveillants et la rémunération du personnel permanent du centre de secours des zones de baignade.

###### **● Recettes**

- Subvention de fonctionnement de 0,030 M€ versée par le SDIS ;
- Recettes liées au remboursement des frais par les collectivités au titre de la surveillance des zones de baignade ;
- Recettes de frais de formation correspondant au BNSSA et au stage mer ;
- Résultat de fonctionnement reporté de 0,059 M€.

**Section fonctionnement  
du budget annexe du centre de secours des zones de baignade**

**Recettes de fonctionnement attendues**

Chapitre	CA 2022	OB 2023	Ecart en valeur
Autres recettes (70)	94 000 €	90 000 €	- 4 000 €
Participation des communes et EPCI (74)	1 672 000 €	2 242 000 €	+ 570 000 €
Produits exceptionnels (77) (autres produits exceptionnels et subvention d'équilibre)	52 000 €	30 000 €	- 22 000 €
Remboursement sur autres charges (013) et amortissement des subventions reçues (042)	12 000 €	13 000 €	+ 1 000 €
Résultat reporté (002)	50 000 €	59 000 €	+ 9 000 €
<b>Total recettes</b>	<b>1 880 000 €</b>	<b>2 434 000 €</b>	<b>+ 554 000 €</b>

**Recettes de fonctionnement attendues**

Chapitre	CA 2022	OB 2023	Ecart en valeur
Autres recettes (70)	94 000 €	90 000 €	- 4 000 €
Participation des communes et EPCI (74)	1 672 000 €	2 242 000 €	+ 570 000 €
Produits exceptionnels (77) (autres produits exceptionnels et subvention d'équilibre)	52 000 €	30 000 €	- 22 000 €
Remboursement sur autres charges (013) et amortissement des subventions reçues (042)	12 000 €	13 000 €	+ 1 000 €
Résultat reporté (002)	50 000 €	59 000 €	+ 9 000 €
<b>Total recettes</b>	<b>1 880 000 €</b>	<b>2 434 000 €</b>	<b>+ 554 000 €</b>

### Montants des dépenses de fonctionnement proposées

Chapitre	CA 2022	OB 2023	Ecart en valeur
Charges à caractère général (011)	245 000 €	379 000 €	+ 134 000 €
Dépenses de personnel (012)	1 547 000 €	2 029 000 €	+ 482 000 €
Autres charges de gestion courante (65), charges exceptionnelles (67) et amortissements (042)	21 000 €	26 000 €	+ 5 000 €
<b>Total recettes</b>	<b>1 813 000 €</b>	<b>2 434 000 €</b>	<b>+ 621 000 €</b>

### Prévision budgétaire 2023 pour le budget annexe du centre de secours des zones de baignade

Allocation des ressources disponibles en investissement estimées à 0,035 M€

#### • **Dépenses**

- Achat de paddles, de rayonnage, de mannequins de secourisme, de sacs de prompt secours, d'oxymètre de pouls et de bouteille d'oxygène.
- Acquisition d'un Karcher.
- La constatation de la quote-part de la subvention d'investissement perçue par le SDIS en 2020 (Acquisition Quad et Side by Side Véhicule).

#### • **Recettes**

- FCTVA : 4 000 € ;
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 8 000 € ;
- Recettes liées aussi à l'amortissement : 23 000 €.

**Section investissement  
du budget annexe du centre de secours des zones de baignade**

<b>Montants des dépenses d'investissement proposées</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>CA 2022</b>	<b>OB 2023</b>	<b>Ecart en valeur</b>
Immobilisations incorporelles (21)	23 000 €	18 000 €	- 5 000 €
Résultat reporté (001)		8 000 €	
Amortissements des subventions reçues (040)	9 000 €	9 000 €	0 €
<b>Total dépenses</b>	<b>32 000 €</b>	<b>35 000 €</b>	

<b>Recettes d'investissement attendues</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>CA 2022</b>	<b>OB 2023</b>	<b>Ecart en valeur</b>
Dotations, fonds divers et réserves (10) Résultat d'investissement (001) FCTVA	4 000 €	12 000 €	+ 8 000 €
Amortissements (040)	20 000 €	23 000 €	+ 3 000 €
<b>Total recettes</b>	<b>24 000 €</b>	<b>35 000 €</b>	<b>+ 11 000 €</b>

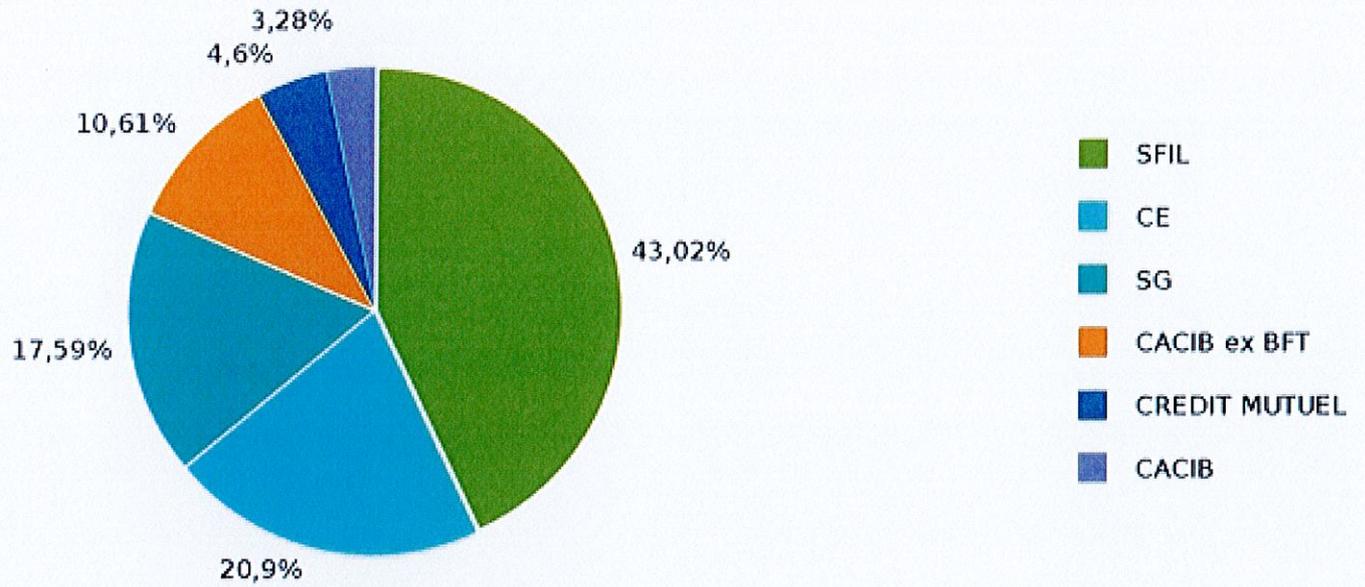
### 5- Etat de la dette – Budget principal

	2021	2022	2023
<b>Dette en capital (encours de dette) au 01/01 de l'exercice</b>	23 435 000 €	23 207 000 €	<b>20 833 000 €</b>
Annuités de l'exercice en capital au 01/01 de l'exercice hors nouvel emprunt en 2023	2 204 000 €	2 374 000 €	2 452 000 €
Tirage d'emprunt en cours d'exercice (emprunt 2022 - report)			1 320 000 €
Tirage d'emprunt en cours d'exercice (emprunt 2023)			4 368 000 €
Nouvelle annuité de l'exercice en capital estimée au 31/12			2 473 000 €
Dette en capital au 31/12/2022			<b>24 048 000 €</b>
<b>Délai de désendettement</b>  (*réf. prospective audit Klopfer 2021-2022)	3,8 ans	3,3 ans (*3,4 ans)	4,0 ans (*3,4 ans)

**NB** : L'objectif pour le SDIS est de contenir l'endettement lors des 3 prochains exercices, afin de pouvoir réaliser une importante opération en 2026-2027.

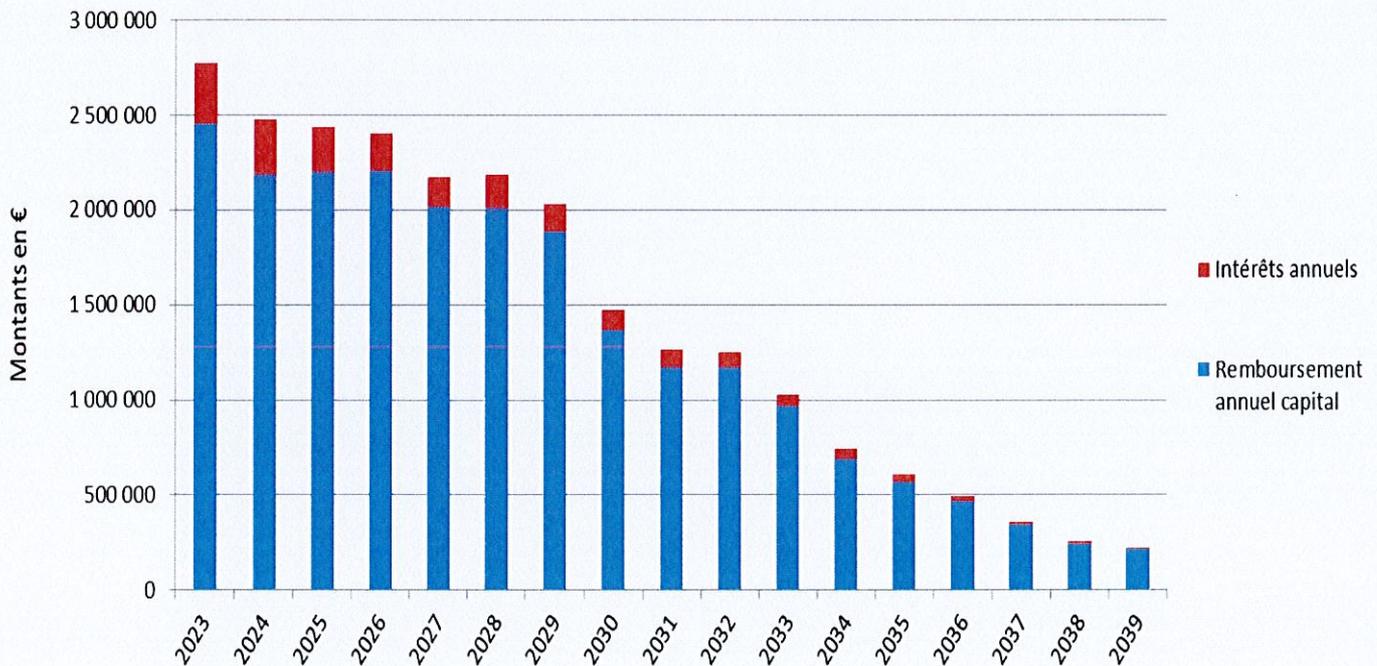
**Structure de la dette au 01/01/2023  
Budget principal hors nouvel emprunt**

**Dette par prêteur**



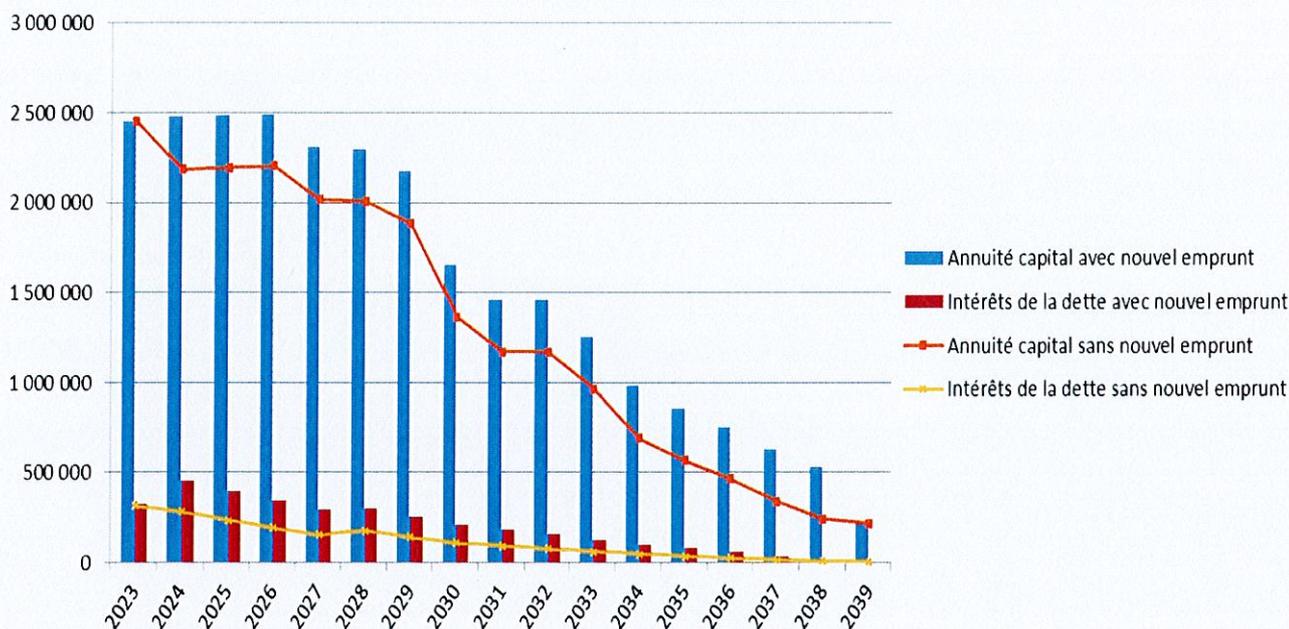
**Structure de la dette au 01/01/2023  
Budget principal**

**Flux annuel de remboursement**



## Hypothèse d'évolution de la dette Budget principal

### Profil d'extinction comparé avec nouvel emprunt pour 4,368 M€ (sur 15 ans - tirage en 2023)



Aucune autre observation n'étant formulée, le président clôt le débat dont le Conseil d'administration prend acte.

Fait les jour, mois et an susdits.

Le Président du Conseil d'administration

Stéphane VILLAIN  
*Stéphane Villain*

**Certifié, publié et exécutoire**

**le 03 FEV. 2023**

*C 02022023 DEL 1*

Pour le Président du conseil d'administration  
et par délégation  
le Directeur départemental

Contrôleur général Didier Marcaillou